



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire

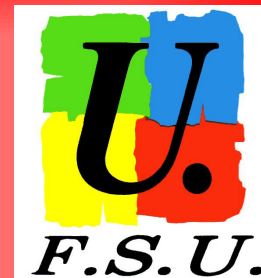
Section Stagiaires

16, rue du Curoir – 59000 ROUBAIX

Courriel. snpes.pjj.stagiaires.enpjj@gmail.com

Site Internet : <http://ppsh22.wix.com/snpes-pjj-stagiaires>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/snpes.pjj.stagiaires.enpjj/>



Roubaix, le 11 juillet 2018

Mobilisation FSE 16/18 – 17/19 JOURNÉES MÉMOIRES SUPPLÉMENTAIRES : C'EST ACTÉ PAR L'ENPJJ!

Lors de la grève des FSE 16/18 et 17/19 le jeudi 29 mars à l'occasion des journées PJJ Promotrice de santé, une audience nous avait été accordée par la Directrice de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Mme MATHIEU et la directrice de l'école, Mme DEVRESSE. Le SNPES-PJJ/FSU revendiquait l'octroi de 5 journées consécutives supplémentaires dévolues à la rédaction du mémoire de fin de cycle. L'administration actait le principe mais répondait que ce temps serait déduit des 10 jours accordés au titre de la compensation des *travaux conduits sur les temps personnels* balisés en fin de formation. Un chantage (cinq jours supplémentaires de rédaction mais une fin retardée de la formation) inacceptable et dénoncé dans les tracts des sections stagiaires du SNPES-PJJ/FSU. Forts d'une mobilisation réussie, nous avons obtenu une audience à l'ENPJJ.

Le 26 juin dernier, une délégation de la section stagiaires des FSE 16-18 et 17-19 a rencontré M. PHAURE, directeur de la formation et M. JOLLY, directeur de la formation statutaire des éducateur.trice.s. L'ENPJJ s'est d'abord obstinée à paraphraser la position première de la Centrale. Pour sortir de l'impasse, nous avons rappelé que nous demandions la modification du contenu de la formation et non de sa durée. La transformation de 5 journées de stage en journées exclusives de rédaction permet de mieux articuler l'ensemble des travaux nécessaire à l'avancement du mémoire sans être soumis à l'aléatoire des nécessités de service opposées par les hiérarchies : lectures, recherches, réalisation de l'EANO, du RAPE, aller-retours et recherches en médiathèque, traitement des données récoltées, analyse des données, contacts avec le tuteur mémoire, réalisation des travaux qui pourraient être demandés par ce dernier, la participation à des colloques ou journées d'études sur le thème du mémoire, préparation de la soutenance orale ...

Il n'est pas question de modifier le nombre de jours de congés mais d'aménager le contenu du temps de travail des stagiaires sur une année calendaire. Notre revendication a été finalement entendue :

L'ENPJJ octroie 5 jours consécutifs supplémentaires de rédaction du mémoire !

Pour l'année 2019, il s'agira de la semaine 17 qui suit un regroupement en PTF et précède la date butoir de rendu de l'écrit le 3 mai 2019. Un temps sanctuarisé qui permettra d'achever l'écriture du mémoire suite aux remarques des formateurs en région, sans suppression des journées accordées par la directrice générale au titre de la compensation des travaux sur les temps personnels, actant une fin de formation le 19 juillet 2019

**TOUTES ET TOUS ENSEMBLE CONTINUONS À
ÊTRE ACTEURS DE NOTRE FORMATION !**



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**